

# Projet « L'ART pour tous' dire » 2017

## Exposition collaborative estivale en plein air. « La mise en mouvement », « l'Art-iculé »,

### Présentation :

L'Art pour le Dire est un service de la Mutualité Française Bourgignonne- service de soin et d'accompagnement mutualisé- dédié à la valorisation des compétences créatives et artistiques des personnes en situation de handicap.

Il œuvre au quotidien à accompagner des personnes, ouvriers de l'ESAT mutualiste le Mirande, dans leurs projets de créations comme dans la réponse à des commandes artistiques ou dans la mise en œuvre et la gestion des expositions : galerie dans l'office du tourisme de Nolay, salle d'exposition à Quétigny, artothèque (une convention de prêt permettant l'accès à une collection d'œuvres renouvelée annuellement pour exposition dans les établissements, les bureaux administratifs, salles de réunion...)

Elle organise notamment, depuis bientôt 15 ans, un projet fédérateur d'exposition d'œuvres à destination des publics d'établissements médico sociaux, sanitaires et sociaux Bourguignons. (Une trentaine de structures environ participent chaque année)

Avec le rapprochement des régions l'APLD (Art pour le Dire) ouvre cette année ce projet aux établissements francs comtois qui souhaiteraient eux aussi participer à la reconnaissance des personnes fragilisées par la mise en œuvre d'une exposition d'œuvres collectives.

Cette exposition estivale fonctionne sous forme de biennale (une année à Dijon, une année dans un espace culturel ou artistique de la région). Cette année nous aurons donc le plaisir de voir l'exposition s'installer dans le parc de la Colombière à Dijon.



Ce parc est un haut lieu de mise en œuvre du projet d'une part parce qu'il s'inscrit dans l'histoire de l'APLD (7<sup>ème</sup> édition), d'autre part parce qu'il constitue maintenant un RDV avec le nombreux public dijonnais adepte des balades et autres sorties dans le parc mais encore de par la beauté et la richesse du lieu (parc public et forestier de 33 hectares classé site historique, conçu sur le modèle des jardins à la française)

## Objectifs :

*Quelques extraits tirés d'un atelier d'écriture sur le thème «L'art c'est... » :*

*"Une œuvre d'art c'est celui qui l'a fait ... C'est ce qu'elle est ... et celui qui la regarde. Une œuvre c'est pour regarder. L'art c'est pour le dire."*

*Foyer Le Mail*

*"Rencontre ... Quel effet avec l'Art ? ... Comme un rendez-vous amoureux ... Ayez le déclic ... une étincelle ... un grand spectacle ... un séisme "*

*Résidence Icare*

## Le projet l'Art Pour tous' Dire c'est :

*D'après les bilans réalisés par les structures ayant déjà participées :*

*«Des rencontres, des échanges, une reconnaissance sur fond artistique, culturel, ludique.*

*La valorisation des capacités créatrices des personnes en situation de handicap ou fragilisées.*

*Ouvrir un espace de création comme espace d'expression, espace de respiration, sortir du quotidien, s'évader, écouter, regarder, voir.*

*S'inscrire dans une démarche de projet.*

*Une ouverture culturelle et artistique, des découvertes.*

*Prendre du plaisir. »*

Pour nous, ce projet c'est rompre l'isolement et agir contre la menace d'exclusion des personnes en situation de handicap, stimuler la créativité comme support éducatif, pédagogique et thérapeutique. Valoriser le processus de création et les productions artistiques (via l'exposition)

Des rencontres qui permettent **de créer de nouveaux liens entre les structures et le grand public** en proposant un temps d'échange, hors secteur protégé.

## En pratique :

Une exposition estivale d'œuvres collectives dans un parc public c'est :

### Des contraintes techniques :

L'œuvre doit résister aux intempéries et au passage du public.

Les créateurs doivent cependant envisager le caractère éphémère de leur œuvre et ainsi se préparer aux dégradations.

NB : *L'organisateur décline toute responsabilité en cas de détérioration d'une œuvre*

Les contraintes de sécurité obligent à :

Considérer le caractère public de l'exposition : les œuvres ne sont pas surveillées : les enfants peuvent avoir envie de les manipuler, les escalader, des dégradations peuvent avoir lieu. Il faudra donc que l'œuvre soit assez grande pour la visibilité, solide et stable.

Elle ne doit pas comporter des petits objets collés mais toujours cloués, vissés.

.

Pour ce faire nous vous demandons de respecter scrupuleusement le cahier des charges (en particulier pour l'ancrage dans le sol et la fixation des pièces). Notre responsabilité étant engagée nous nous réservons le droit de refuser une œuvre ne répondant pas à ces exigences.

Un engagement dans un processus :

Nous vous proposons de participer à sa mise en œuvre par :

La participation à la matinée découverte du parc de sculptures de Malans (70) [www.parc-de-sculptures.com/fr](http://www.parc-de-sculptures.com/fr) – pour tous les participants.

La participation à la réunion de préparation à Quétigny et de visite du parc de la Colombière à Dijon. – pour les professionnels pilotes de projet dans leur établissement.

Par la création et maintenance d'un blog privé du projet (par exemple pour une structure qui n'aurait pas la possibilité d'exposer mais qui aurait l'envie, les moyens de s'investir d'une autre manière)

Par votre participation au concours de visuels pour la communication. (L'organisateur fera office de comité de sélection)

Pour ce faire nous vous demandons de respecter des délais et dates butoirs.

**Dates à retenir :**

Mardi 15 novembre : découverte et visite libre du Parc de sculptures de Malans.  
(Sur inscription avant le 25/10)

Lundi 28 novembre : réunion d'harmonisation / visite du parc de la Colombière  
(Sur inscription avant le 25/10).

1<sup>er</sup> décembre 2016 : date limite de réception des fiches d'inscription au projet.

16 janvier 2017 : date limite des retours concours de visuels pour comm. Propositions de titre.

1<sup>er</sup> mars : date limite de réception du descriptif de projet et photos.

1<sup>er</sup> mai : date limite d'envoi des photos du projet définitif.

**Présence sur site le mardi 30 mai** : journée rencontre et installation

**Présence sur site le mercredi 31 mai** : vernissage et inauguration

**Présence sur site le mercredi 22 juin** : démontage et récupération des œuvres.

Organisateurs :

Marie Dimanche, l'Art pour le Dire, et Lydie Thevenin, directrice de l'ESAT Mutualiste « Le Mirande »,  
L'Art pour le Dire  
1 rue des Peupliers  
21800 Quétigny  
03.80.49.89.46  
06.70.25.37.68  
art-pour-le-dire@mfbsam.fr

## Projet « L'ART pour touS' dire » 2017

### Cahier des charges :

**Thème :** « La mise en mouvement », œuvres cinétiques et/ou interactives

*La mienne quand je rentre dans le processus de création*

*Celle du groupe lorsque nous ajustons les uns, les autres, ensemble, notre projet commun.*

*Celle de l'œuvre.*

*Celle de l'œuvre dans son environnement.*

*Celle du spectateur...*

Mouvement virtuel, suggéré ou réel : illusions d'optiques, mécanismes, trappes, glissières, 3D, pliages, transparences, spirales, enchevêtrement de formes géométriques, jeux de contrastes, de contrepoids...

Titre provisoire : « L'Art/iculé. »

**Nature :** Installations plastiques en trois dimensions (au moins) sous forme de :

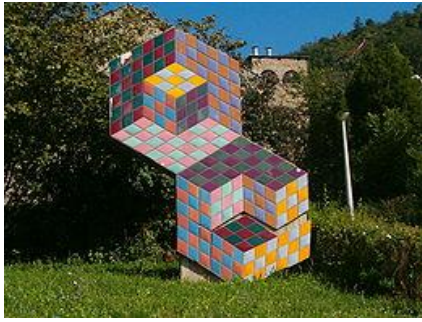
Sculpture ou



Mobile sur pied ou



Petite forme (tableau, photos...) **sur présentoir.**



### **Contraintes obligatoires :**

Quelle que soit la forme choisie, elle devra être fixée au sol sans pour autant nuire à la végétation, et en offrant une base assez solide.

Aux vues des expériences antérieures, nous vous demandons d'édifier, construire votre œuvre sur une base, un socle qui sera **UNE PALETTE** (et qui fait donc partie de la conception et/ou de l'œuvre –on ne la rajoute pas au dernier moment). A partir de cette base nous pourrons assurer le jour de l'installation la mise en place de tiges filetées dans le sol.

Attention à certains mécanismes type « rouages » ou « engrenages » car dangereux à la manipulation.

### **Pour les mobiles en suspension :**

Les mobiles seront **suspendus et fixés sur un pied** (lui-même fixé sur la palette obligatoire). Pas d'accroche possible sur le site, ni dans les arbres. Les branches du mobile seront aussi solidement fixées que possible.

En cas de suspension, la fixation se fera :

- **Par 2 points d'accroche entre 2 points solide.** Un câble court assurera une sécurité.
- **Pour les mobiles en équilibre prévoir la sécurité** (par exemple un boulonnage, inaccessible aux petits doigts, qui empêche le déséquilibre total ou le démontage/décrochage d'une partie de l'œuvre)

### **Pour les petites formes :**

Pensez à la visibilité de votre œuvre en trois dimensions : la présentation fera partie de l'œuvre (l'installer dans un présentoir, la fixer sur un trépied...) et à la protection de l'œuvre (l'abriter des intempéries par un chapeau fixé à la structure, sous plexi...).

**Toutes les parties doivent être fixées entre elles.** (Présentoir, abri et œuvre). Le tout fixé sur la palette obligatoire.

### **Les matériaux pouvant entrer dans la fabrication des œuvres sont**

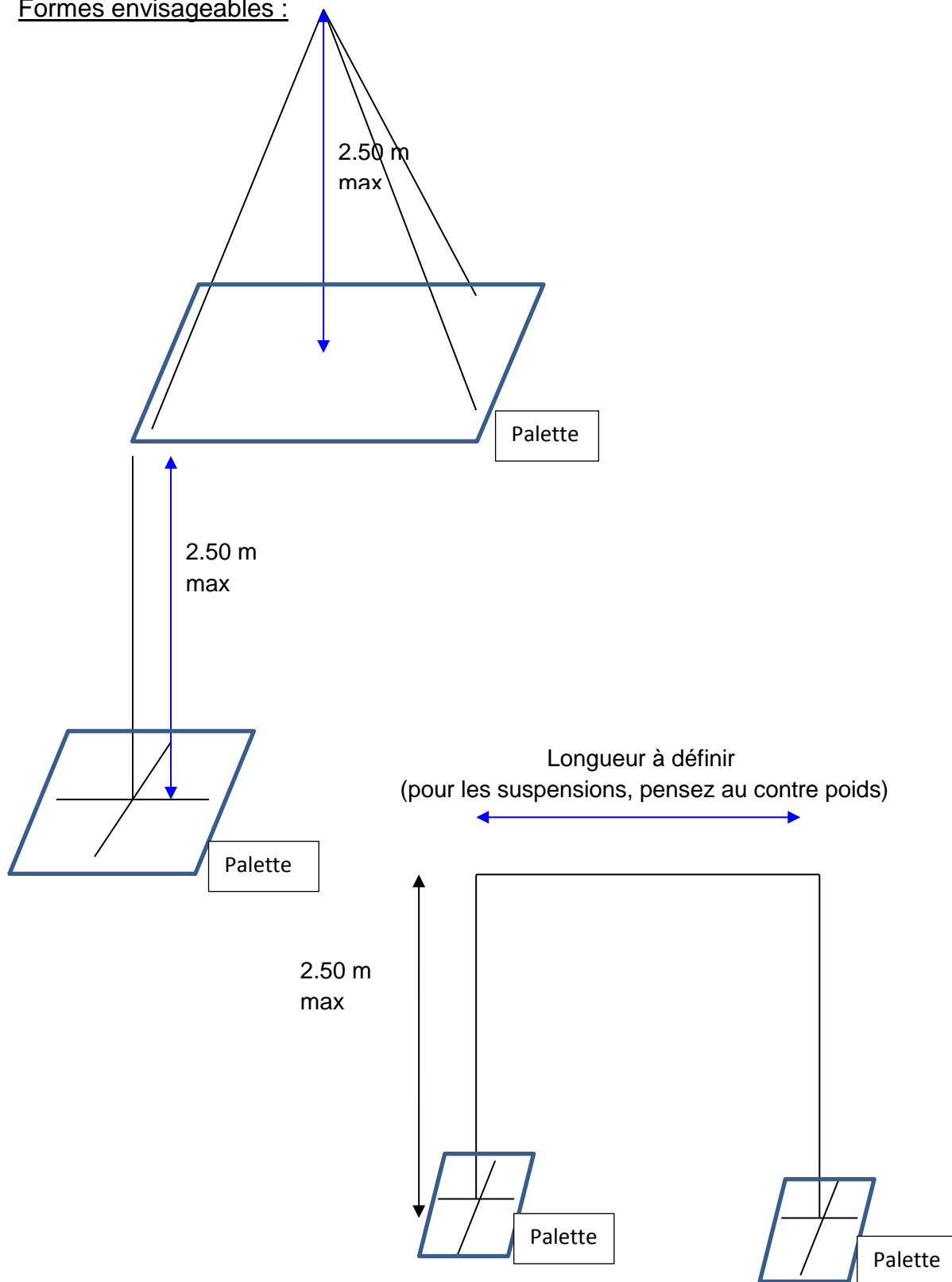
- le plastique (pvc ou autre)
- le métal sous toutes ses formes
- le bois et autre matière végétale
- la terre cuite
- le tissu
- le papier imputrescible

Dans tous les cas, ces matériaux devront être mis en œuvre de manière à résister aux intempéries (pensez au vernis MARINS) et conçus de manière à ne pas s'emmêler (surtout pour les mobiles).

Il est donc nécessaire d'apporter une grande vigilance dans cette mise en œuvre notamment en ce qui concerne la fixation des différentes pièces.

Aussi seront privilégiés le fil de fer, le boulonnage, le collage époxy (colle en bâtiment) ou bien encore la soudure.

Formes envisageables :



**Les supports imposés et fournis par les établissements doivent permettre d'être utilisés dès la conception et non pas rajouter au final. La contrainte « d'ancrage » est une donnée essentielle qui doit être masquée ou utilisée.**

**Pour inscrire davantage l'exposition dans le parc : deux possibilité de scénographie sont possibles : fonder les créations dans les éléments du parc ou sacraliser les réalisations pas un système de mise sur socle, ou de distanciation symbolique.**

Vous devrez veiller à avoir travaillé tous les matériaux que vous utiliserez quand il s'agit de récupération. Ils doivent être transformés par vos soins : découpés, peints, tordus, tarabiscotés.

Pensons à mutualiser nos compétences ! N'hésitons pas à communiquer sur nos questions, mises en œuvre pratique, partages d'expériences ou de matériel, co-voiturage et transport des œuvres (camion ? remorque ? seront à envisager). De notre côté nous pouvons mettre à disposition de la peinture sur demande grâce à notre mécène PPG (peinture Gaultier).

A savoir : si vous ne respectez pas les conditions de retrait de votre œuvre à la fin de l'exposition, une participation de 50 euros de frais de mise en déchetterie vous sera facturée.

NB : en pièces jointes : présentation du parc de la Colombière,

Nous pouvons également vous transmettre la brochure de l'expo 2016 sur demande.

# APPEL A PROJET - Exposition de plein-air - Juin 2017

1/ 5 **INSCRIPTION « formule découverte »**

**À retourner avant le 25 octobre 2016**

L'Art pour le Dire – ESAT Mutualiste « Le Mirande »  
1 rue des Peupliers – 21800 Quétigny – fax : 03.80.46.89.40

NOM (de l'établissement, du service) :	
Etablissement Adresse - N° Téléphone -Mail :	TAMPON de l'établissement

Participera à la sortie découverte, visite libre du parc de sculptures de Malans du **mardi 15 novembre 2016.**

Oui  Non

Avec ..... (Nombre d'usagers – 8 maximum)

9h15-9h30 Temps d'accueil

9h30 -11h **Visite libre** du parc

11h-11h30 Temps d'échange.

Participera à la rencontre/réunion d'harmonisation et visite du parc de la Colombière (pour ceux qui le souhaitent) du **lundi 28 novembre 2016.**

Oui  Non

Nombre et nom du ou des professionnels/pilotes de projet par établissement,/service :

.....

9h30 : réunion d'harmonisation au siège de l'ESAT « Le Mirande » 1 rue des peupliers 21800 Quétigny

11h30 visite du parc de la Colombière sur demande



# APPEL A PROJET - Exposition de plein-air - Juin 2017

2/ 5 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

À retourner avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016

(Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte)

L'Art pour le Dire – ESAT Mutualiste « Le Mirande »

1 rue des Peupliers – 21800 Quetigny – fax : 03.80.46.89.40

NOM (de l'établissement, du service) :	
Mr ou Mme (direction d'établissement):  Adresse - N° Téléphone -Mail :	NOM  TAMPON de l'établissement
Association de tutelle, association gestionnaire, fédération, etc.	

Participation Financière : 40 Euros

*Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'E.S.A.T. « Le Mirande »*

*Paiement sur facture*

(cochez la case correspondante à votre mode de règlement)

J'accepte, en qualité de directeur, que l'oeuvre réalisée par les usagers de mon établissement soit photographiée et que ces photographies soient librement diffusées par L'Art pour le Dire pour la promotion de l'exposition 2017, et pour la promotion des activités de L'Art pour le Dire.

J'ai pris connaissance du cahier des charges ci-dessus.

Signature de la direction :

Personne référente du projet :
N° Téléphone :
Mail : <b><u>(indispensable)</u></b>
J'ai pris connaissance du cahier des charges ci-dessus, Signature du référent :

# APPEL A PROJET - Exposition de plein-air - Juin 2017

**3/5 INSCRIPTION « Participation »**

**À retourner avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016**

**(Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte)**

L'Art pour le Dire – ESAT Mutualiste « Le Mirande »

1 rue des Peupliers – 21800 Quetigny – fax : 03.80.46.89.40

NOM (de l'établissement, du service) :	
Etablissement Adresse - N° Téléphone -Mail :	TAMPON de l'établissement

Participera à :

. Concours d'affiche (avant le 16 janvier 2017):

oui

non

. Alimentation et vie du blog privé (photos, recherches, propositions de mutualisation...) :

oui

non

Vous pouvez ici faire vos propositions de titres pour l'exposition (ou par mail avant le 16 janvier):

.....  
.....  
.....

# APPEL A PROJET - Exposition de plein-air - Juin 2017

**4/5 DESCRIPTION DU PROJET - À retourner avant le 1<sup>er</sup> mars 2017**  
**(Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte)**

L'Art pour le Dire – ESAT Mutualiste « Le Mirande »  
1 rue des Peupliers – 21800 Quetigny – fax : 03.80.46.89.40

NOM (de l'établissement, du service) :

Descriptif de votre démarche (idée, recherches, influences, inspirations...) et de votre technique (processus créatif, choix des matières...) :

Ajouter ici un croquis avec les **dimensions**, (taille, poids pour les mobiles, circonférence et espace nécessaire pour la circulation du public autour, entre, en dessous) **contraintes d'accrochage, forme, poids**, et des indications de couleur :

Joindre **deux photos** du projet en cours (photos obligatoires car nécessaires à la mise en forme de l'exposition dans sa globalité).

Nombre d'affiches souhaitées :

Nombre d'invitations souhaitées (pensez à inviter les structures autour de vous) :

APPEL A PROJET - Exposition de plein-air - Juin 2017  
**5/5 PRESENTATION DU PROJET - À retourner avant le 1<sup>er</sup> mai 2017**  
**(Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte)**

L'Art pour le Dire – ESAT Mutualiste « Le Mirande »  
1 rue des Peupliers – 21800 Quetigny – fax : 03.80.46.89.40

NOM (de l'établissement, du service) :

Joindre **deux photos** et **mesures précises** (taille, poids pour les mobiles, circonférence et espace nécessaire pour la circulation du public autour, entre, en dessous) de votre projet définitif ainsi que les **contraintes d'accrochage**.